

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Solution de nettoyage Thiourée / HCl

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solution de nettoyage Thiourée / HCl
Synonymes Diaphragm cleaner (9892)
Code du produit 52118031, 30045062, 51350102

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Mettler-Toledo GmbH
Im Langacher 44
CH-8606 Greifensee
Switzerland
Tel: +41 22 567 53 22
Fax: +41 22 567 53 23
Email: ph.lab.support@mt.com

Lieferant / Supplier:
Carl Roth GmbH + Co KG
Schoemperlenstr. 3-5
76185 Karlsruhe, Germany
+49 721 5606 0
sicherheit@carlroth.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

Date de révision 22.12.2021

Version GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Cancérogénicité, Catégorie 2, H351
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361d
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Thiourée, No.-CAS 62-56-6, No.-CE 200-543-5

Contenu d'emballage < 125 ml



Attention

H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Eau déionisée	90% - 95%	-	No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2
Thiourée	5% - 10%	Carc. 2 H351, Repr. 2 H361 (d), Acute Tox. 4 H302 (ATE=1750mg/kg bw), Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 62-56-6 No.-CE: 200-543-5 No.-Index: 612-082-00-0

Acide chlorhydrique	< 0.3%	Skin Corr. 1B H314, STOT SE 3 H335 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3 H335: C ≥ 10 %]	No.-CAS: 7647-01-0 No.-CE: 231-595-7 No.-Index: 017-002-01-X
---------------------	--------	--	--

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils pour les secouristes

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs et brouillards générés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage 8.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	10 ppm STEL 15 mg/m3 STEL
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	5 ppm TWA 8 mg/m3 TWA
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)	5 ppm STEL [VLCT] (restrictive limit) 7.6 mg/m3 STEL [VLCT] (restrictive limit)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucun(e).

Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	1.1
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Eau déionisée (CAS 7732-18-5) Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) Thiourée (CAS 62-56-6) DL50/orale 1750 mg/kg. (IUCLID) Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Dermal LD50 Rabbit > 5010 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 1.68 mg/L 1 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat 238 - 277 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	CAS 62-56-6: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. (Sittig, M. Handbook of Toxic and Hazardous Chemicals and Carcinogens, 1985. 2nd ed. Park Ridge, NJ: Noyes Data Corporation, 1985., p. 859)
Cancérogénicité	CAS 62-56-6: Cancérogène possible pour l'homme. (DHHS/National Toxicology Program; Eleventh Report on Carcinogens: 1,2,3-Thiourea (62-56-6) (January 2005).
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les voies d'exposition probables	dermale
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Suspecté être dangereux pour la reproduction - contient des produits qui peuvent nuire l'enfant pendant la grossesse.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau.
Thiourée (CAS 62-56-6)	
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	LC50 28 Days Eisenia foetida >1000 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	LC50 28 Days Eisenia foetida 3550 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID) EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 6.8 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 3.8 - 10 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas >600 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 10000 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 35 mg/L (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
------------------------------------	---

Thiourée (CAS 62-56-6)	
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Directive 2012/16/EU)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Expiry Dates	Expiration date: April 30, 2024 Product type 2 (listed under EC Number 231-595-7)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Minimum Purity	999 g/kg 2 (listed under EC Number 231-595-7)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Product Type	Product type 2 (listed under EC Number 231-595-7)

EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Specific Provisions	Member States shall assess, where relevant for the particular product, those uses or exposure scenarios and those risks to human populations and to environmental compartments that have not been representatively addressed in the Union level risk assessment. Member States shall ensure that authorisations of products for non-professional use are subject to the packaging being designed to minimize user exposure, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that risks for human health can be reduced to acceptable levels by other means (listed under EC Number 231-595-7)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75. (U, 5)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-595-7])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present (listed under HS Code: 2806.10)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3, 8, 11, 15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: IUCLID; Toxnet..
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.